



Octobre 2018

Le Petit Bavard

Du « Petit Rapporteur » au « Petit Bavard »... des réponses s'imposent !

Suite à la distribution du « Petit Rapporteur » de l'équipe d'opposition, que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres fin août, nous nous devons une fois encore d'apporter un rectificatif point par point.

I - « UN MEDECIN A TOUT PRIX »

Oui, c'est mon objectif et celui de la majorité municipale, car sont nombreux celles ou ceux de nos administrés qui n'ont pas de médecin traitant, ou qui perdront le leur dans les mois qui viennent car il partira à la retraite.

Tant mieux si les élus d'opposition n'ont pas ce problème actuellement.

Il n'est pas question de satisfaction personnelle en ce qui me concerne, mais **c'est l'intérêt général qui prime !**

Nous avons accueilli ce médecin en petit comité, effectivement, car pour une première approche, il me semblait difficile de le recevoir avec une foule autour de lui. Tant que sa décision de venir s'installer dans notre commune n'était pas prise, la discrétion était de mise !

Nous l'avons présenté aux professionnels de santé et aux commerçants de la rue des Tilleuls en ma présence et celle des adjoints, dans la salle du bar mise à notre disposition gracieusement. A cette occasion, un apéritif dînatoire simple a été pris en charge par notre collectivité.

Pendant les trois jours où il est resté en France, nous lui avons fait découvrir les atouts de notre territoire. **Aucun autre frais n'a été supporté par la commune !**

Sur les frais d'installation, je n'y reviens pas car je me suis déjà exprimée dans le Petit Bavard « Spécial finances ».

II - « FRAIS DE BOUCHE »

L'intitulé du compte 6257 est le suivant : « frais de réception ». Nous n'utilisons pas ce compte car nous n'avons pas de dépenses correspondantes.

C'est le compte 6232 « fêtes et cérémonies » qui est utilisé et qui correspond à nos dépenses.

Je suis à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent consulter le soi-disant « compte fourre-tout ». Il suffit de prendre rendez-vous et je vous présenterai les dépenses qui figurent dans ce compte.

III - « MARCHES PUBLICS »

Un citoyen peut consulter les pièces d'un marché et faire des remarques mais **c'est le candidat non retenu qui peut le contester.**

IV - « ENTRETIEN DE LA COMMUNE »

Prestataires extérieurs

L'entretien des fossés a toujours été réalisé par une entreprise extérieure, nous n'avons pas le matériel approprié pour le faire. Elle intervient lorsque la moisson est terminée.

Les bords de routes ont été réalisés, **comme d'habitude par notre personnel technique.**

Le coin pêche de la Cisse est entretenu par une société car compte tenu du sol marécageux, il faut du matériel adapté pour accéder au terrain.

Le cimetière

Nous avons fait le choix cette année de prendre un prestataire extérieur, **une entreprise d'insertion professionnelle**, car en l'absence de pesticides, il est difficile de faire face à l'entretien toute l'année.

Démenti des élues de l'opposition

Enfin, je souhaiterais apporter une réponse sans équivoque à la phrase insidieuse concernant des soi-disant « petits arrangements entre soi » :

Le tract de l'opposition accusait nos employés communaux d'avoir évacué et broyé une haie de sapins chez un particulier. Leurs accusations ne se fondaient que sur des « on-dit » et ne correspondaient bien entendu aucunement à la réalité des faits. Elles ont donc été obligées de publier un démenti, car lancer des insinuations et des accusations sans fondement est un acte grave qui aurait pu déclencher une procédure judiciaire. La majorité et moi-même restons « pantois » face à l'utilisation de tels procédés !

A notre demande, un démenti a donc été écrit par les élues d'opposition et distribué le 20 septembre dernier dans toutes les boîtes à lettres. **Nous déplorons néanmoins le format très réduit du démenti** (1/4 de feuille normale !) qui n'a malheureusement pas permis à tous les habitants –surtout les plus âgés– de pouvoir le lire aisément !

V - « FRAIS D'IMPRESSION »

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation de mettre à disposition un espace dans le bulletin municipal pour le droit d'expression des élus d'opposition.

Néanmoins, fin 2014 et fin 2017 nous avons répondu favorablement à leur demande d'insérer un article dans le bulletin. Mais nous n'avons jamais reçu d'article à publier !

Rappel des obligations du maire en tant que directeur de publication :

Le maire, en tant que directeur de la publication, a un devoir de vérification et de surveillance des propos diffusés dans le média (Source : Maires de France, septembre 2014).

VI - « FINANCES »

En 2014, nous avons perçu 301 496 € de dotation forfaitaire de fonctionnement.

Suite à la baisse progressive des dotations, en 2018 nous allons percevoir 219 016 €, soit une perte cumulée de 261 574 €.

Une baisse des taxes aurait été une grave erreur. Notre Trésorier Principal nous le déconseille formellement !

La rénovation de la salle des fêtes

Lorsque l'on procède à la réhabilitation d'un bâtiment de plus de 40 ans avec de nouvelles règles d'accessibilité, de sécurité incendie ou électrique, l'estimation exacte est difficile.

Suite à l'appel d'offres, les travaux seront réalisés pour un montant de 726 996 €. La somme annoncée de 809 100 €, présentée et validée par l'ensemble du conseil municipal début juillet, n'était qu'une estimation !

VII - « COMPETENCE EAU POTABLE DE L'AGGLO »

La loi NOTRE du 7 août 2015 impose le transfert de l'eau potable et des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 vers les communautés d'agglomération.

Après le transfert, un état des lieux sera fait dans chaque commune et des priorités seront établies. Il pourra se passer plusieurs mois voire plusieurs années avant que les travaux soient retenus pour notre commune.

Quartier la Treille – Brochebardin

Aujourd'hui, Agglopolys a budgété la réhabilitation du réseau eaux usées et il serait regrettable de ne pas réaliser parallèlement une nouvelle canalisation d'eaux pluviales. Lors des débordements, ce sont les eaux usées qui envahissent les maisons.

Les eaux pluviales seront dirigées vers la rue de Boissière, le dimensionnement de la canalisation permet de les absorber. Ainsi, le réseau de la route de Fossé sera allégé et les désordres existants devraient disparaître lors des fortes pluies. Pour toutes ces raisons, nous ne touchons pas actuellement à ce réseau.

VIII - « DEROULEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX »

Les interventions des élus de la majorité

Les débats interviennent surtout lors des questions diverses posées par les élus d'opposition qui font remonter des informations qu'elles ont reçues. En ce qui concerne les élus de la majorité, ils n'attendent pas une réunion de conseil pour nous rapporter des informations importantes qu'il vaut mieux traiter rapidement.

« Pot de l'amitié » en fin de conseil

Une précision s'impose puisqu'il s'agit en réalité du **pot offert par chaque élu à l'occasion de son anniversaire**, ce que l'opposition sait pertinemment, puisque nous les avons associés pendant deux ans environ, sans jamais de retour de leur part.

Aujourd'hui, compte tenu de leur comportement et de leur absence de réciprocité, nous n'avons plus envie de partager avec eux ces moments de convivialité !

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de répondre à la leçon que les élus de l'opposition tentent de nous donner au travers de cette dernière phrase : « Est-ce cela être citoyen ? »...

Il y a plusieurs façons d'être citoyen, comme collaborer aux événements communaux (tant au niveau organisation qu'au niveau participation) ; c'est un minimum pour un élu.

Pourtant, nos élus de l'opposition brillent par leur absence !

Le Maire et les élus de la Majorité.